# Statistique Comparée de l’État de l’Instruction et de Nombre des Crimes

Extrait de la Revue Encyclopédique, Août, 1832

L'ignorance est, dit-on, la principale cause des crimes, et pour rendre les hommes meilleurs et plus heureux, il suffit de leur donner de l'instruction. Cette opinion a été soutenue devant les chambres et dans la société royale des prisons. Elle est généralement adoptée en France.

Depuis la publication du compte de la justice criminelle, on l'a reproduite avec tant d'assurance, et sous des formes si variées, qu'elle est devenue aujourd'hui une vérité vulgaire, un lieu commun qui ne demande plus de preuves.

Sur quoi s'est-on fondé particulièrement pour établir cette opinion ? Sur cette observation, que les départements où l'instruction est le plus répandue sont ceux où il se commet le moins de crimes. En est-il ainsi? Voilà toute la question. Pour la résoudre, il faut déterminer exactement, pendant un certain nombre d'années, la distribution de l'instruction et celle des crimes dans les diverses parties du royaume j nous croyons y être parvenus.

La différence qui existe, sous le rapport de l'instruction, entre cc qu'on a depuis appelé la France obscure et la France éclairée, a été remarquée pour la première fois en 1823 par M. Malte-Brun comme un fait digne de l'attention la plus sérieuse [[1]](#footnote-1). Le nombre des élèves du sexe masculin, admis dans les écoles, était le seul élément qu'on possédât alors et dont cet auteur ait fait usage ; c'est aussi le seul qu'on ait considéré dans les recherches qui plus tard ont été publiées sur le même sujet.

Il était extrêmement probable qu'en général, dans chaque département, le nombre des écoliers devait représenter à peu près l'état de l'instruction de la masse des habitans. On pouvait craindre cependant que les relevés adressés au ministère n'eussent pas été faits partout avec la même exactitude, et l'on ignorait en outre combien d'enfans étaient instruits dans leurs familles ou par des maîtres non autorisés.

Nous avons maintenant un moyen plus sûr pour établir la distribution de l'instruction. Depuis la levée de la classe de 1827, le ministère de la guerre soumet les jeunes gens appelés à faire partie de l'armée à un examen qui fait reconnaître, au moment du tirage, le nombre de ceux qui savent lire et écrire. C'est d'après les renseignemens recueillis sur ce sujet pendant trois années, que nous avons dressé, pour les divers départements, la carte comparative de l'instruction. Elle mérite d'autant plus de confiance qu'elle embrasse, pour la même époque, des hommes de tentes les classes de la société sans distinction, et que les rapports n'y sont point calculés avec la population totale, souvent mal connue, mais avec le nombre des jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement.

Ce qui frappe d'abord, lorsqu'on jette les yeux. Sur la carte de l'instruction, c'est la teinte claire presque uniformément répandue sur les trente départemens du nord-est, qui se trouvent au-dessus d'une ligne droite que l'on tirerait du département de la Manche à celui de l'Ain. Les départemens de la Meuse, du Doubs, du Jura, de la Haute-Madoc et du Haut-Rhine, compris dans cette série, présentent les proportions les plus favorables. Parmi cent jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement, on y en compte de soixante-onze à soixante-quatorze, ou à peu près les trois quarts, qui savent lire et écrire.

Ce n'est point dans les provinces du sud que se trouve, comme on le prétend, je plus d'ignorance, mais bien dans celles de l'ouest et du centre, dans le Berry, le Limousin et la Bretagne. Sur cent jeunes gens, le département du Finistère n'en offre que quinze qui sachent lire et écrire ; celui du Morbihan, quatorze ; ceux du Cher, de la Haute-Vienne et de l'Allier, treize; et enfin celui de la Corrèze, douze seulement, ou environ un huitième. Il faut accepter dans l'ouest les départemens des Deux-Sevres, de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la gironde et des Basses-Pyrénées, qui se trouvent au-dessus de la moyenne du royaume. Dans le département de la corse, que l'on croit fort en arrière, sous le rapport de l'instruction, la moitié des jeunes gens (0,49) sait lire et écrire. Il'y a soixante départemens qui n'ont pas atteint cette proportion.

Rapprochons maintenant celte carte de celle des crimes contre les personnes : Le maximum de ces crimes tombe dans le département de la corse, dans les provinces du sud-est et dans l'alsace. Est-ce là qu'il y a plus d'ignorance? Notre carte fournit la preuve du contraire. D'un autre côté le minimum se rencontre dans les provinces de l'ouest et du centre. Dira-t-on que c'est là qu'il règne le plus d'instruction? Évidemment la coïncidence dont on a parlé n'existe pas ...

Les départements de la région du sud sont, pendant les six années, ceux où se trouvent le plus de crimes contre les personnes. Ces crimes y sont deux fois aussi nombreux que dans les départemens des régions de l'ouest et du centre, qui en offrent à peu près autant l'une que l'autre. Les différences pour les départemens pris isolément sont bien plus fortes encore.

Le maximum des crimes contré propriétés se trouve constamment dans la région du nord, qui, pour les crimes contre les personnes, ne venait qu'en troisième ordre ; et sauf une exception pour l'année 1830, dont les résultats ont pu être altérés par les causes que nous avons indiquées, le minimum tombe toujours dans la région du centre, ou les attentats contre les propriétés sont en général une fois plus rares que dans celle du nord.

La distribution géographique des crimes contre les personnes et contre les propriétés, quelle qu'en soit la cause, est aujourd'hui parfaitement connue. Elle se reproduit chaque année d'une manière uniforme. Ce point ayant été bien établi, on ne pourrait plus, ce nous semble, contester maintenant la valeur de nos résultats qu'en prétendant que, même d'après notre travail, la distribution de l'instruction reste encore incertaine et accidentelle, qu'elle peut changer d'une année à l'autre , et d'après les élémens qu'on emploiera; que par conséquent, relativement à cette coïncidence, on ne peut encore rien affirmer. Nous ferons observer que si l'ordre dans lequel sont rangés les départemens dans le tableau précédent n'est pas rigoureusement exact, il n'en est pas moirts certain que, dès que les départemens sont réunis en groupes, les erreurs partieles se compensent, que cet ordre devient presque invariable, et qu'il est meme alors déterminé par des proportions numériques peu différentes entre elles. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un regard sur le tableau suivant dressé d'après des élémens très-divers et recueillis pendant plusieurs années :

Les cinq régions classées d'après l'instruction de leurs bahitans se suivent chaque année dans le même ordre vertical : est, nord , sud, ouest, centre. L'ouest, il est vrai, paraît, une fois sw· sept, immédiatement après le centre, au lieu de venir auparavant; mais jl faut observer que le chiffre de ces deu:x. régions étant à peu près le même, elles peuvent alterner sans que l'ordre soit réellement interverti.

Dans les trois tableaux, toujours la région de l'est présente au moins deux fois autant d'instruction que celle du centre. Elle en offre même trois fois autant dans le tableau du rapport des élèves à la population.

Les résultats généraux de la carte de l'instruction sont donc pleinement confirmés, ct il est démontré que les départemens où il y a le plus d'ignorance ne sont pas, comme on l'affirme tous les jours, ceux où il ~ commet le plus de crimes contre les personnes. Il serait inutile de parler ici des attentats contre les propriétés, puisqu'ils ont lieu principalement dans les départemens où il y a le plus J'instruction. Il est reconnu depuis long-tems qu'on ne doit plus les attribuer à l'ignorance , ainsi qu'on le faisait d'abord.

Les changemens que le tems peut apporter dans cette disn·ihution de l'instruction sont peu sensibles, parce que le nombre des élèves augmentant partout à la fois, les diverses parties du royaume conservent tonjours entre elles à peu près le même ordre. En voici la preuve :

D'après les tableaux annexés au projet de loi sur l'instuction primaireprésentél'annéedernière à la chambre des pairs, on voit qu'en 1817, il y a quinze ans, le maximum de l'instruction était comme aujourd'hui dans le nord-est, dans l'arrondissement des académies universitaires de Metz, Strasbourg, Besançon, Douai et Dijon, où les élèves étaient avec la population dans le rapport de 1 sur 14, 14 , 15 , 16 et 17 . Le minimum tombait aussi dans l'ouest et le centre, dans l'arrondissement des académies de Lyon, Bourges, Clermont, Grenoble, Rennes, où l'on ne comptait qu'un e1ève sur 113, 126, 190, 158 et 567 habitans.

Cette proportion en 1827, dix ans plus tard, s'était augmentée sans que l'ordre eût sensiblement changé. Le maximum se rencontrait encore dans il's académies de Besançon, Metz, Amiens, Strasbourg et Dijon, où le rapport des élèves aux habitans était de un sur 11 , 11 , 12, 12 et 15; le minimum dans celles d'Angers, Limoges, Orléans, Rennes et Clermont, où ce rapport n'était plus que de un sur 74, 92,128 , 1 5o et r5g habitans. Ces académies se suivent donc toujours à pen près dans le même ordre, niais avec des proportions de pins en plus favorables.

En attribuant au défaut d'instruction la plupart des crimes contre les personnes commis dans le sud, il fallait, pour être conséquent, admettre en même tems que les individus qni s'en rendent coupables sont plus ignorans que ceux qui portent seulement atteinte aux propriétés. C'est aussi ce dont on n'a pas douté. Maintenant que le rompte de la justice a fait connaître, depuis trois ans, l'état d'instruction des accusés, remarque-t-on qu'il y ait en effet pins d'ignorance parmi les individus poursuivis pour des crimes contre les personnes que parmi les autres? Bien loin de là, c'est précisément le contraire.

Dans les attentats contre les propriés, trente-huit accusés sur cent ont reçu quelque instruction; il y en a quarante-deux dans les attentats contre les personnes. Il est en outre un fait que nous ne pouvons taire : c'est que, parmi ces derniers crime!, ceux qui supposent le plus de dépravation, de perversité, paraissent en général être commis de préférence par des accusés instruils. Ainsi les coups et blessures envers des étrangers donnent la proportion de quarante-trois accusés instruits sur cent: les coups et blessures envers des a..ccendans o,44 ; les attentats à la pudeur sur des adultes o,45; sur dt'5 enfans, o,47; le meurtre, 47, l'assassinat 49; enfin l'empoisonnement aussi 4g,ou deux fois plus que le vol sur un chemin public.·

1. En rendant compte, dans le Journal des Débats du '21 juillet 1813, de la Statistique du royaume de Portugal et d'Algarve, par M. Adrien Balbi. Nous remarquerons que c'eat dans cet ouvrage du savant géographe vénitien que se trouvent les premiers documens qui aient été publiés sur l'état de l'instruction publique en France. [↑](#footnote-ref-1)